L'ABEILLE

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par [illegible] DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. [illegible], entre Royale et Bourbon.

No. 203. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, 18 JUIN 1828. Vol. I.

Conditions.—L'Abeille parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est [illegible] par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, [illegible] de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne [illegible] jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis [illegible] payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année: les prix sont de $60 à 80, y compris la [illegible] selon la quantité d'avis.

On s'abonne à [illegible] paroisse [illegible] chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldsonville, chez F. [illegible] aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

[illegible]

POUR NORFOLK ET RICHMOND.
Le beau brick WILLIAM & HENRY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], partira incessamment. — Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de [illegible] ou à
8 mai BOWERS, GARDES & BOWERS.

POUR BOSTON.
Le [illegible], capitaine [illegible], ayant presque tout [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
7 mai J. W. ZACPARIE & Co.

POUR BOSTON.
Le [illegible] voilier, doublé et chevillé en cuivre, MEXICO, capt. Patterson, ayant [illegible] de son chargement engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à COUKAYNE & WATTS,
8 mai [illegible] 30 rue Bienville

POUR LIVERPOOL.
Le superbe [illegible] GEORGE CLINTON, capitaine [illegible], partira sous peu de jours. Pour passage [illegible] s'adresser à bord au capitaine, ou à
R. G. L. DE PEYSTER,
8 mai 15, rue du Canal

POUR LIVERPOOL.
La barque UNITY, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement; pour fret desquelles ou pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
1er mai JOHN A. MERLE & Co.

A FRETER.
Le beau brick SPLENDID, capitaine D. Currie, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à
26 avril JOHN CLARK.

POUR BOSTON.
Le superbe brick [illegible], ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des emménagemens superbes, s'adresser à
30 avril JOHN CLARK, rue Bienville

POUR NEW-YORK.
La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.
Le navire TALMA, capt Marshall.
Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,
Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,
Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude du départ des susdits navires.
L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.
25 oct *Foster & Hutton.*

SANGSUES à 50 cents.

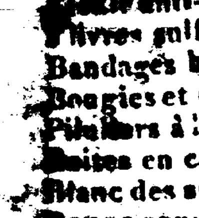

A VENDRE chez [illegible] & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.
Les articles suivans [illegible] à des prix modérés, savoir:
Elixir anti-glaireux du Dr. Guilhé
Livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gomme élastique
Piluliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c 18 avril

Chapeaux Blancs de castor.
NICHOLS [illegible]

[illegible]

[illegible]
Passage pour l'Angleterre et la France.
Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et [illegible] des passagers dans les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne peuvent trouver une meilleure occasion. Ce bâtiment a deux chambres [illegible] etc. S'adresser sur le [illegible] capitaine à bord, vis-à-vis le Principal [illegible]
29 Mai. [illegible]

Pour Rio Brazos, de Rosa, et la Colonie d'Austin.
La goëlette Little Zoé, capt. Bérren, ayant [illegible] de son chargement engagé, partira [illegible] le 8 de ce mois. Pour le reste de [illegible], s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON,
5 Juin [illegible] Levée, No. 51.

POUR LA HAVANE.
Le beau [illegible] chargement [illegible]
LEVI H. GARR, Rue Conti [illegible]

POUR BAYOU SARA ET BATON-ROUGE,
Plaquemine et lieux intermédiaires.

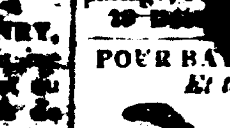

Le beau Bateau-à-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement [illegible] entre les places ci-dessus, et partira [illegible] Mercredis à midi. Il a de très [illegible] pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
29 [illegible] JAMES [illegible]

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,
Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages [illegible] régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures [illegible] et du Bayou Sara tous les Vendredis à [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ.
Et tous les lieux intermédiaires.

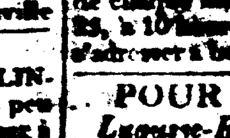

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine [illegible], partira [illegible] les 1er. 10 et 20 de chaque mois et de Natchez les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. [illegible]

POUR LE BAYOU SARAH,
Lafourche-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquemens,

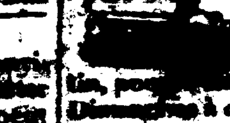

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les [illegible], à dix heures du matin, pour Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
1 sept *Joseph T. Bauduc.*

DEMANDE.
Un élève en pharmacie bien recommandé, trouverait à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 23 avril.

PANORAMA DE PARIS.

Une grande peinture panoramique de la ville de Paris est maintenant ouverte au public dans la place du cirque.

[illegible] prise du haut du toit de la [illegible] des Tuileries; en conséquence le spectateur doit se figurer qu'il est placé dans cette situation élevée qui commande une partie considérable de la capitale.

Immédiatement sous les yeux du spectateur, vers le nord, sont les combles des appartemens du Roi, et sur la droite la vaste gallerie des tableaux se prolonge à l'est jusqu'au Louvre. Cette gallerie borne la place du Carrousel vers le sud et la nouvelle gallerie vers le nord. Au milieu de cette place, s'élève l'arc de triomphe; c'est là que Napoléon avait coutume de passer en revue ses légions avant leur départ pour leurs immortelles campagnes, et cette enceinte a mille fois retenti de la musique guerrière. Du côté occidental du palais, le spectateur plane sur le jardin des Tuileries, et au delà, dans le lointain il apperçoit le palais du gardemeuble et les Champs Elysées.

—Ce spectacle intéressant est ouvert au public, tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 5 de l'après-midi. [illegible] quatre escalins par personne, [illegible] par abonnement.
30 Avril.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

PARTI marone dans le courant de ce mois, de chez la soussignée, une négresse créole nommée CATHERINE, taille de 5 pieds 2 pouces, maigre [illegible], figure [illegible]; elle est marchande et est partie marone avec son paquet de marchandises. La personne qui l'arrêtera, recevra une récompense de [illegible], en la conduisant à la geole, ou chez sa maîtresse, rue St. Claude près du collège.
[illegible] mai—37. Mme. [illegible]

EMPLOI [illegible]

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du premier District Judiciaire.

Clarisse Treque, femme de Théodore Treque, contre Théodore Treque, son mari.

Sur motion de P. A. Cuvellier, Ecqr. avocat de la demanderesse, et la Cour étant convaincue que la [illegible] de la demande [illegible] l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 novembre dernier, est maintenant confirmé et qu'une séparation de biens existe dès ce jour entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant de plus satisfaite des [illegible] fournies par la demanderesse quant à la dot et autres propriétés apportées par elle en mariage comme relatées dans la pétition, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille [illegible] piastres et quatorze cents, montant de la somme apportée par elle en argent comptant: et qu'elle [illegible] du terrain mentionné dans sa pétition, [illegible] des esclaves et [illegible] qui sont aussi [illegible], savoir: Un arpent de terre [illegible] face au fleuve sur quatre vingt arpents de profondeur, un nègre nommé Alexis, une négresse nommée Marianne avec sa fille appelée [illegible]

4 Février 1828.
(Signé) JOHN [illegible] LEWIS.
Signé 9 Février 1828. JOHN LEWIS greffier.

[illegible] *de trente* [illegible] *du shérif.*

Je certifie par le présent que la pièce ci-dessus est [illegible] *un jugement primitif enregistré* [illegible] *de cette Cour, en témoignage de* [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

Mr. Renou, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, No. 122, dans la rue du Quartier, No. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Formento.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement, n'ayant aucun rapport avec l'habitation [illegible].

[illegible] permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hopital pour les nègres, et la position de la maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles [illegible], il rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ [illegible]
" ...... 6 "
" ...... 1 " 1 50
La journée d'un nègre dans l'hopital est ...... 1 [illegible]

Mr. Renou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Renou, lié d'amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette d'instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opération l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

Avis aux *Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.*

Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les canaux d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de [illegible], No. 21, où l'on délivrera les dites licences pour douze mois, [illegible] qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 16 février, 1826, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et aux payemens des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1828.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent [illegible], ou par leurs esclaves [illegible], hors des limites de cette cité, qu'il [illegible] contre ceux qui ne seront pas munis de licences.

Il [illegible] que Mr. P. D. [illegible] son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signées par moi.

Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende [illegible]

Ceux dont le terme des licences [illegible] expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.
6 mai LOUIS [illegible], fermier.

AVIS.—MM. [illegible] Lidet et Pierre Soulé [illegible] de cet Etat, ont [illegible]

WANTED.
[illegible] and A [illegible]

Collège Louisianais.

Les développemens progressifs reçus par [cet] établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVELLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence [illegible] le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au dessus de la Nouvelle-Orléans, sur les bords du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement, et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant:

1°. La salubrité du lieu considéré, par des juges compétens, comme placé hors de la sphère d'activité [illegible] épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effroyables ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des fâcheux inconvéniens qu'elle présente.

3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°. La nécessité, non moins impérieuse d'une vaste enceinte, dont la distribution permit de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvellier à opérer ce changement. Il les soumet [illegible] du public, et plus particulièrement encore à [illegible] qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation, et il croirait manquer à la reconnaissance [illegible] s'il ne saisissait cette occasion de leur offrir ses remercimens.

M. Gaillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions jusqu'à son retour, par M. [illegible] d'Hémécourt, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Bernard à MM. Mazureau, Pilié et [illegible] citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à de jeunes gens dont le caractère [illegible] formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvellier saisit [illegible] la nécessité d'annoncer au public qu'il [illegible] impossible d'admettre [illegible] ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser [illegible] au chef de l'établissement. 26 [illegible]

DEPOT [illegible] VERITABLE REMEDE DE LE ROY
TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par Mr. COTTEN, ainsi qu'il le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de [illegible], au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, [illegible] $1, ainsi que tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépot d'Antiglaireux du Dr. Guillet de Paris.
Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en [illegible], armes, marbres, verroteries, faïences, [illegible], linge, huile, bouchons fins, vin &c. &c. &c.

ON Y DETAILLE
12 *livres de bon Sucre pour* $1, *et* 6 *livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre, &c.*
6 mars.

DEMANDE.—On désire trouver à louer une négresse; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlat les deux langues.
10 décembre— f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boetes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON
24 nov.

EN débarquement du [illegible] Kentucky, venant de New-[illegible]
50 paniers (marque L. C.) [illegible] Champagne blanc mousseux.
[illegible] d'arrivages antérieurs.
370 sacs Café de la Havane.
20 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
10 [illegible] de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux dames-jeannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
500 sacs Sel de Liverpool.
24 barillets Plomb de chasse patenté
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
[illegible] caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
[illegible] pour bateaux à vapeur, [illegible] de Rouen, Draps et Brouets
A vendre par
15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—[illegible] en boîtes [illegible] do. [illegible] blanc; à vendre par A. HODGE, Jr.
Dec. 12.

BEURRE frais—[illegible] beurre en débarquement [illegible] à vapeur Belvidère; à vendre par
7 nov W. D. JOLLEY, nle. Levée

SOIXANTE [illegible] Vin de Champagne fine, [illegible] en débarquement du [illegible] venant du Havre—à vendre par [illegible] J. LEBLANC,
16 mai [illegible] Rue Royale.

[illegible] ont été volés [illegible]
Ph. LARROQUE [illegible]
9 mai—3

CHEVAL TROUVÉ.

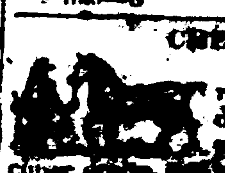

IL a été trouvé le 12 de ce mois, sur la Levée, [illegible] propriétaire [illegible] GOFFROD.
17 mai [illegible] Levée

E. DEBERGUE,

PREVIENT ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un Magasin de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il [illegible] des [illegible] du Nord et des [illegible] Manufactures de New-York. Ayant été [illegible] les meilleures fabriques [illegible], il ose espérer que ses anciennes pratiques [illegible] n'auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée [illegible] qu'occupait Mr. [illegible] Laroche, No. [illegible] 7 mars.

FABRICA de Sombreros [illegible] y prueba de agua. Se venden en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas No. 29.
10 abril

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Everhed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à [illegible] rue Bourbon No. 16, [illegible] Esplanade.

Les branches suivantes d'une éducation [illegible] et soignée sont enseignées dans son établissement:

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	Histoire [illegible]
L'Ecriture;	[illegible]
Grammaire;	Les [illegible]
Arithmétique;	La [illegible]
Géographie, avec [illegible] cartes et des globes,	[illegible] mentale.

Son établissement étant composé [illegible] d'écolières françaises et américaines, [illegible] langues y sont [illegible] moyen réunit le [illegible]

Madame Everhed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est [illegible] assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens. Elle se croit donc autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame [illegible] donne des leçons de piano, de guitare [illegible] sique vocale.

HARDES, &c. Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons [illegible], vestes en [illegible], habits de [illegible] leurs, et 35 barillets [illegible] de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par
Dec 18. [illegible] FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre [illegible] 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 11 do do. dites Comtesses et Duchesse; reçus par le navire de Belfast, et à vendre par
10 dec. CUBELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le navire [illegible] livres [illegible] Bandages herniaires [illegible] pompe, 10 douzaines [illegible], 12 do. Bougies de [illegible] de 8 à [illegible].

200 bouteilles et demi-bouteilles de l'élixir anti-glaireux, du Dr. Guilhé.

Et par le navire [illegible]: La Poudre et la Liqueur Végétales de [illegible], admises dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à cet effet par son excellence le ministre de l'intérieur, pour la conservation des dents, la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.
24 avril M. JAMBU.

ARRIVE par la [illegible], venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
Fromage de Hollande, dit tête de mort.
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.
[illegible]